

Violence à l'école : SOS Éducation mène l'offensive

ACTION

Suite à une série d'agressions d'une extrême gravité dans les écoles, SOS Éducation lance une offensive à tous les niveaux pour convaincre les pouvoirs publics de prendre d'urgence les mesures qui s'imposent.

Les membres de SOS Éducation se mobilisent à tous les niveaux pour obtenir des pouvoirs publics de vraies mesures contre la violence à l'école : préparation d'une "Lettre ouverte au Ministre de l'Éducation" à publier dans les grands journaux, listant neuf mesures simples contre la violence à l'école. Diffusion de documents à l'usage des chefs d'établissements pour les aider à lutter contre la violence. Rédaction d'un livre « feuille de route » destiné spécialement au ministre de l'Éducation. Campagnes de sensibilisation des parents et des citoyens. Mais c'est surtout en direction des parlementaires que l'associa-



tion concentre ses efforts, comme en témoignent les informations contenues dans ce bulletin. En effet, malgré leur inaction ces dernières années, les députés possèdent collectivement le pouvoir de modifier de fond en comble l'Éducation natio-

nale (voir p. 5 notre article « Réforme : les raisons d'espérer »). Et les 80 000 membres de SOS Éducation, implantés dans toutes les circonscriptions du pays, sont particulièrement bien placés pour leur faire passer le message et obtenir des résultats. ■■■

Les écoles primaires doivent revenir aux méthodes éprouvées

2 807 instituteurs continuent à imposer aux enfants les programmes de Jack Lang

Les membres de SOS Éducation ont remis le 7 avril 2009 au ministère de l'Éducation (photo ci-contre) plus de 40 000 pétitions pour soutenir le retour aux méthodes éprouvées dans le primaire.

En effet, de nouvelles directives, décidées au printemps 2008, devaient être appliquées dans toutes les écoles dès la rentrée dernière. Mais des milliers d'instituteurs refusent d'abandonner les programmes mis en oeuvre par Jack



Lang en 2002, lorsqu'il était ministre de l'Éducation.

Habituellement déjà, le ministre a le plus grand mal à se faire obéir au milieu des bruits de pavé et des slogans scandés par les syndi- ■■■ Suite page 6

L'agenda en résumé

Suite de la page 1

Les représentants de SOS Éducation mènent des démarches actives auprès des députés pour les convaincre de s'engager aux côtés de l'association.



**08
Juin**

SOS Éducation rencontre Jean-Pierre Nicolas, (député de l'Eure)

Après s'être vu exposer les propositions de l'association contre la violence à l'école, Jean-Pierre Nicolas a aussitôt accepté de signer la « Lettre Ouverte au ministre de l'Éducation » pour appuyer les démarches de SOS Éducation.

**11
Juin**

Patrice Verchère (député du Rhône)

Patrice Verchère déclare soutenir les propositions de SOS Éducation contre la violence à l'école et propose d'auditionner l'association dans le cadre d'un travail parlementaire.

**17
Juin**

Marc Bernier (député de la Mayenne)

Marc Bernier prend connaissance des neuf propositions de SOS Éducation contre la violence à l'école, et joint sa signature à celles de ses collègues députés. La machine démarre...

**23
Juin**

Jean-Louis Léonard (député de la Charente-Maritime)

Jean-Louis Léonard signe la « Lettre ouverte » et propose à SOS Éducation de rédiger des amendements à la loi Estrosi sur l'intrusion des bandes violentes dans les écoles, qu'il se chargera de présenter à l'Assemblée.

**24
Juin**

Claude Bodin (député du Val-d'Oise)

Claude Bodin écoute les explications de SOS Éducation sur son action contre la violence à l'école, et signe la lettre ouverte.

**08
Juillet**

Jean-François Beau (collaborateur de Patrick Beaudouin, député du Val-de-Marne)

Jean-François Beau propose à SOS Éducation de donner une conférence sur l'école dans le cadre des « Rendez-vous du futur » organisés dans sa circonscription.

**15
Juillet**

Véronique Besse (député de la Vendée)

Véronique Besse, qui a sollicité l'entretien, montre une excellente compréhension des problèmes de l'école, et se montre parfaitement réaliste sur les solutions à adopter. Elle signe des deux mains la Lettre ouverte au ministre de l'Éducation.

RENCONTRES À VENIR (SEPTEMBRE)

- ➔ **Guy Geoffroy** (député de Seine-et-Marne)
- ➔ **Jean-Baptiste de Froment**, conseiller éducation du Président de la République
- ➔ **Jean-Pierre Schosteck** (député des Hauts de Seine).

LES DÉPUTÉS RÉPONDENT AUX MEMBRES DE SOS ÉDUCTION

De nombreux députés ont répondu à notre courrier sur la violence dans les établissements scolaires. Voici des extraits représentatifs de leurs réponses :

➔ **Thierry Lazaro (Nord)**



« Compte tenu de la nature et de la portée de la problématique que vous exposez, il m'a semblé nécessaire d'interroger dès à présent sur ce sujet Monsieur Luc Chatel, Ministre de l'Éducation nationale, par une question écrite publiée au Journal Officiel. »

➔ **Christian Vanneste (Nord)**



« C'est avec beaucoup d'attention que j'ai lu votre courrier et je tenais à vous remercier de me l'avoir transmis. Ancien professeur de philosophie, père de famille, et soucieux de la sécurité des élèves et des enseignants, je soutiens totalement votre action ! »

➔ **Yves Albarello (Seine-et-**



Marne)

« Si dans le cadre des travaux du parlement un projet de loi ou une proposition de loi concernant les violences à l'école venait en discussion, je ne manquerais pas de me souvenir de votre point de vue et de vos propositions. »

▲ Aldric Boulangé, responsable des relations parlementaires, apporte au ministère de l'Éducation nationale les cartons de pétitions signés, pour demander au ministre qu'il agisse contre les instituteurs qui refusent d'abandonner les programmes Jack Lang de 2002.

ILS NOUS REJOignent

Les 80 000 membres de SOS Éducation sont issus de tous les milieux professionnels. Leur point commun est leur attachement à l'éducation des enfants. Portraits de deux membres actifs.

► Véronique Bouzou



Emblématique professeur de français depuis de nombreuses années dans des collèges de banlieues réputés difficiles en région parisienne, Véronique Bouzou est l'auteur de livres remarquables sur la crise du système scolaire : « Confessions d'un jeune prof », « Manuel de survie à l'usage d'un prof de banlieue », « Ces profs qu'on assassine », etc.

Considérant que l'union fait la force, elle a décidé de soutenir SOS Éducation, et de participer à ses groupes de travail.

► Claude Boutron



Claude Boutron est professeur d'Université, membre du Conseil supérieur de l'Éducation, du Conseil National des Universités (CNU) et du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER). S'apercevant du manque de représentation dans les instances officielles du point de vue de SOS Éducation, pourtant très majoritaire dans l'opinion, il a décidé de rejoindre l'association et de relayer ses propositions de réforme. ■

SOS ÉDUCATION EN BREF

AGRANDISSEMENT



L'équipe de SOS Éducation dans la nouvelle salle de réunion. DR

L'équipe de SOS Éducation prenant une nouvelle dimension (quatorze personnes, dont cinq nouvelles depuis le début de l'année), l'association a été obligée de quitter le local rue Jean-Marie Jégo, dans le 13^e arrondissement de Paris, qu'elle occupait depuis 2005. SOS Éducation est désormais installée 120, boulevard Raspail à Paris. **Tous les membres de l'association sont cordialement invités** à venir visiter les nouveaux locaux, qui comptent désormais une salle de réunion.

28 MAI 2009 : ASSEMBLÉE RÉGIONALE DE SOS ÉDUCATION AU CENTRE DES CONGRÈS DE LYON



Les membres de SOS Éducation de la région lyonnaise se sont réunis au Centre des Congrès de Lyon le 28 mai 2009. Leur Assemblée a été ouverte par le député Patrice Verchère. Après une stimulante présentation de l'actualité de SOS Éducation,

Isabelle Hannart et **Vincent Laarman** ont dressé le bilan de l'action de l'association. Puis **David Mascré**, directeur des études, a fait un impressionnant compte-rendu des dernières publications et du réseau de chercheurs développé par l'association. Une conférence de Francis Marfaglia, professeur en lycée, sur l'**orientation des enfants**, et une autre de Jean-Noël Dumont, professeur de philosophie, sur la **liberté de choix de l'école**, ont servi de « plat de résistance » à cette après-midi enthousiasmante. La Présidente de l'association Claire Polin a conclu les interventions. Les membres de l'association ont ensuite pu discuter dans une ambiance chaleureuse des actions et projets de SOS Éducation, autour d'un verre de l'amitié. **Les actes de cette assemblée ont été publiés et sont disponibles sur simple demande à l'association.**

PERSONNEL

Messages aux membres de SOS Éducation de la part d'**Aldric Boulangé**, responsable des relations parlementaires

Cher Membre de SOS Éducation,

Si vous connaissez personnellement votre député, ou si vous pouvez facilement obtenir un rendez-vous avec lui, c'est avec plaisir que je vous accompagnerai pour lui présenter en détail les propositions de SOS Éducation.

Vous pouvez m'appeler à ce sujet quand vous le souhaitez au **01 45 81 22 67**.

Je suis à votre disposition, et peux me déplacer pour rencontrer avec vous votre député dans votre circonscription.

Bien amicalement,

Aldric Boulangé

Qu'est devenu votre don en 2008 ?

DYNAMISME

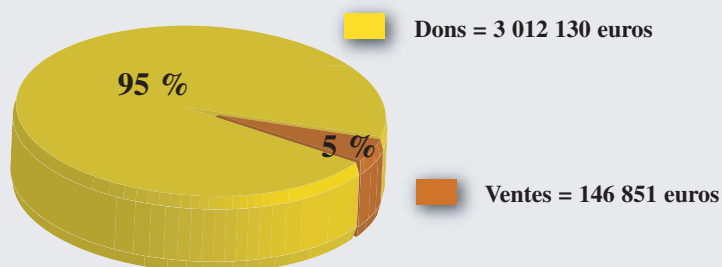
L'exceptionnel enthousiasme et la générosité des membres de SOS Éducation ne se sont pas démentis en 2008. Le budget qu'ils ont réuni dépasse 3 millions d'euros, signe de leur dynamisme qui fait aujourd'hui trembler le petit monde des syndicats et des associations « pédagogistes » de l'Éducation nationale.

Grâce à ces dons récoltés, SOS Éducation a pu consacrer 2 263 453 euros à ses actions de sensibilisation du grand public sur les questions éducatives, d'information des décideurs politiques sur les réformes nécessaires et de recherches et de publications de travaux d'experts sur l'éducation¹.

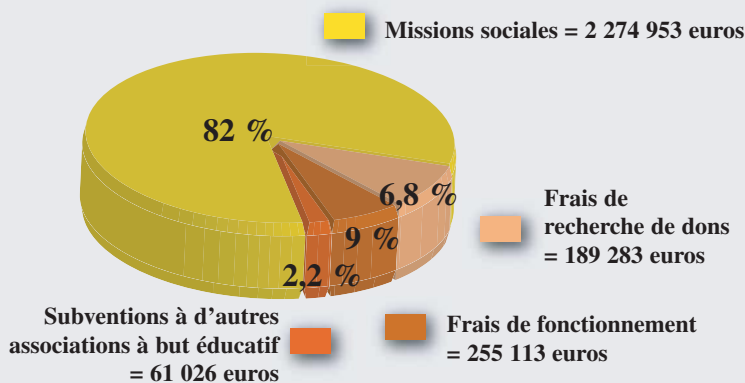
Elle a organisé six campagnes de pétitions sur des points précis de la politique éducative, à l'échelle locale et nationale, afin d'orienter les décisions législatives dans l'intérêt des enfants scolarisés.

Elle a remis un Prix de l'Excellence éducative à trois personnes s'étant distinguées par leur action en faveur de l'éducation des enfants, pour une somme totale de 11 500

RÉPARTITION DU FINANCEMENT DE SOS ÉDUCATION EN 2008



RÉPARTITION DES DÉPENSES DE SOS ÉDUCATION EN 2008



Source : comptes de SOS Éducation 2008.

euros. La cérémonie de remise des prix a eu lieu à la Questure de l'Assemblée nationale le 10 juillet 2008.

Elle a consacré 61 026 euros à financer des bourses et des projets éducatifs pour les familles défavorisées dont certains enfants ont des besoins éducatifs particuliers

nécessitant une scolarisation spécifique.

Ses frais de recherche de don se sont montés à 189 283 euros, et ses frais de fonctionnement à 255 113 euros.

La différence positive (378 606 euros) a été affectée par l'Assemblée générale du 25 juin au financement des actions de SOS Éducation en 2009. ■

NB : comme chaque année, l'association tient ses comptes à la disposition de tous ses membres (bien évidemment gratuitement), et les a déposés à la Préfecture de Paris. SOS Éducation les a également mis en ligne sur le site Internet des Journaux Officiels, conformément à la nouvelle législation 2009.

¹ : Publications réalisées dans le cadre de l'IRIÉ (Institut de Recherche Indépendant sur l'Éducation), et consultables sur le site www.recherche-education.org

Soutien

Grâce à la générosité exceptionnelle de ses membres, SOS Éducation a pu se battre en 2008 sur tous les fronts (méthode globale, manuels scolaires, syndicats d'enseignants, discipline à l'école, pétitions, publications...) et mettre de côté des réserves pour préparer une année 2009 encore plus active.

SOS ÉDUCATION : UNE CROISSANCE TOUJOURS PLUS FORTE

Passée de 3 membres en 2002 à 40 000 en 2005, puis 80 000 en 2009, l'association SOS Éducation poursuit une croissance toujours plus forte. C'est évidemment un grand espoir pour notre pays, dont on ne peut que se réjouir.

D'un autre côté, il ne faut pas oublier que cette croissance est aussi liée à l'effondrement de l'école, qui touche de plus en plus de familles : d'après les dernières évaluations officielles, 27 % des enfants sont en graves difficultés en français au CE1, et 25 % en mathématiques. Dans cette situation d'urgence extrême, un courage et une détermination particulières sont nécessaires pour garder la tête froide et continuer à agir de façon organisée et efficace. ■

Réforme : les raisons d'espérer

REFORME

Les parlementaires détiennent collectivement le pouvoir de réformer de fond en comble l'Éducation nationale

Selon le député Benoist Apparu, auteur du dernier rapport parlementaire sur la réforme du lycée, « *L'Assemblée nationale passe plus de temps à parler de la chasse que de l'Éducation nationale (...). Nous ne parlons guère éducation que trois heures par an au moment du débat budgétaire. En termes de méthode, je n'ai pas de solution.* » Quant au ministre de l'Éducation, il considère qu'il n'a « *aucun pouvoir hiérarchique* » sur le million d'enseignants.

Et pourtant, qui a voté, en 1947 le statut des enseignants, qui les rend quasiment incontrôlables ? L'Assemblée nationale. Qui a voté les lois qui permettent aux syndicats de gérer le système scolaire, sans tenir compte de l'avis des parents et des citoyens ? L'Assemblée nationale. Qui a décidé que les syndicats pourraient bénéficier de milliers d'enseignants gratuits autorisés à faire du militantisme sur leur temps de travail ? Encore et toujours l'Assemblée nationale.

LA SOLUTION EXISTE

La solution est-elle si compliquée ? N'y a-t-il pas un principe qui veut que *celui qui a fait, peut aussi défaire* ? Les parlementaires peuvent et doi-



Benoist Apparu

vent abolir ces lois qui mènent notre système scolaire à la catastrophe.

SOS ÉDUCATION EN ACTION PERMANENTE AU PARLEMENT

Encore faut-il qu'ils en aient le courage et, surtout, que les électeurs leur en fassent la demande. D'où l'importance des messages d'encouragement, ou de contestation, adressés massivement par les membres de SOS Éducation à leurs élus.

« *À chaque rencontre avec les parlementaires, je mesure à quel point ils sont sensibles à la pression de leurs électeurs, constate Aldric Boulangé, délégué général adjoint de SOS Éducation en charge des relations parlementaires. L'action de chaque membre individuel de SOS Éducation est capitale. Au moins tous les deux mois, chacun d'entre nous doit signer une pétition, envoyer une carte postale ou une lettre aux dirigeants politiques des différents niveaux (Parlement, gouvernement, Présidence), s'il ne veut pas qu'on l'oublie.* » ■

SOS ÉDUCATION EN BREF

BLOG

Afin d'améliorer les échanges entre l'équipe de SOS Éducation, les sympathisants et les membres de l'association, un blog mis à jour quotidiennement a été créé : www.soseducation-leblog.com



Des discussions sur les principaux thèmes de SOS Éducation, la transmission des connaissances, la transmission des valeurs aux enfants, la liberté éducative, ont lieu en direct en permanence sur ce site.

PUBLICATIONS SUR L'ÉDUCATION

Nouvelles publications disponibles sur le site de recherche de SOS Éducation, www.recherche-education.org :

Histoire de l'éducation : « *Les Libéraux et l'éducation, 1815-1830 : un rendez-vous manqué* » par Yves Morel, Docteur en histoire et titulaire d'un DEA de sciences de l'éducation.

Programmes scolaires : « *Projet de réforme de l'enseignement des sciences* », par Jean-François Geneste, conseiller scientifique du groupe EADS et professeur en école d'ingénieur

Enseignement supérieur : « *Le projet de réforme du statut des enseignants chercheurs* », par David Mascré docteur en philosophie, docteur en mathématiques et directeur des études de l'IRIE.

Ces études sont aussi disponibles en version imprimée au prix de 3 euros l'unité.



Les écoles primaires doivent revenir aux méthodes éprouvées

Suite de la page 1

RISQUE D'ANARCHIE

■ ■ ■ calistes habitués à contester la moindre décision.

Mais un nouveau cap a été franchi cette année avec le développement d'un réseau d'instituteurs qui affirment publiquement refuser en bloc toute instruction de la part du ministère. Ils restent à leur poste et gardent sous leur coupe des classes entières d'enfants, littéralement pris en otage. Mais ils affirment une inquiétante détermination à leur appliquer sans dévier d'un millimètre les méthodes désastreuses en cours depuis trente ans à l'Éducation nationale, et qui ont pris leur forme la plus extrême depuis 2002, avec les nouveaux programmes Jack Lang.

UN DISCOURS ULTRA-DANGEREUX

Ces instituteurs en rébellion appellent leurs collègues à la « désobéissance » et à « l'insurrection ». Sous le nom de « Collectif anti-hiérarchie », ils publient sur leur site Internet un guide « comment refuser l'inspection » où ils expliquent en détail comment damer le pion au « petit chef » (c'est ainsi qu'ils appellent l'inspecteur) qui prétendrait venir dans leur classe les inspecter.

Mais ce qui est beaucoup plus inquiétant, c'est qu'ils sont en train d'étendre leurs appels à la désobéissance à leurs propres élèves. Ainsi sur leur site Internet, un article « apprendre à désobéir » écrit par Isabelle Masson, explique comment



enseigner aux enfants à « transgresser librement les règles »...

DES RÉVOLUTIONNAIRES PANTOUFLEURS

Il faut noter par ailleurs que ces pseudo-révolutionnaires qui rêvent de provoquer une vaste insurrection de la jeunesse, sont eux-mêmes confortablement installés dans une carrière qui ne comporte aucun risque. Bien que soi-disant entrés « en résistance », ils continuent à toucher leur traitement, à peine amputé ici ou là d'une retenue symbolique, et à jouir d'une parfaite sécurité de l'emploi, garantie à vie et financée par le contribuable.

Le ministère de l'Éducation a bien essayé d'aller plus loin. Ce furent aussitôt les cris, les attaques au tribunal, qui, avec le soutien des syndicats, débouchèrent sur la victoire des désobéisseurs, et le versement des retenues.

Le cas le plus pathétique en la matière est sans doute celui d'Alain Refalo. Se présentant comme un martyr, il écrit d'inter-

minables articles sur Internet pour se plaindre que, depuis le mois de février, son traitement n'augmente plus « au grand choix » (la vitesse accélérée de progression, souvent réservée aux proches des syndicats). Très présent sur les ondes, il oublie systématiquement d'évoquer la « caisse de solidarité » qui a été mise en place pour le dédommager des retenues qu'il ne parvient pas à faire annuler par le tribunal administratif... « *Toute la question est de savoir si nous parviendrons à convaincre le pouvoir politique de ne pas plier* », juge Claire Polin, présidente de SOS Éducation. « *Car s'il décide de laisser faire, les parents n'auront plus la moindre garantie de ce qui pourra arriver à leurs enfants au cours de leur scolarité. Chacun sera à la merci de tel ou tel professeur qui aura décidé de faire n'importe quoi, et personne, pas même l'inspecteur ne pourra intervenir.* »

Pour l'heure, on déplore déjà 60 000 enfants entre les mains d'enseignants s'étant ouvertement déclarés « désobéisseurs ». ■

► Une classe où le professeur fait cours et où les élèves écoutent : c'est le cauchemar pour les enseignants attachés aux programmes Jack Lang de 2002. Pour eux, il faut arrêter tout ça et « mettre en œuvre d'autres dispositifs à l'intérieur du groupe classe, donc sans stigmatisation, notamment la différenciation pédagogique, le tutorat, les ateliers de besoins et de remédiation et autres dispositifs coopératifs. » (extrait de leur site Internet de « résistance » au retour aux méthodes éprouvées).

Vous l'avez sur le cœur

MÉTHODE GLOBALE

Suite à l'échec scolaire de mon fils au CP, à cause de la méthode de lecture globale, je fais l'école à la maison. Si lors d'un contrôle de l'inspection académique, les inspecteurs trouvent que mes enfants n'ont pas un bon niveau, je risque une amende et même la prison.

Les instituteurs pourraient-ils bénéficier des mêmes sanctions ? Ne serait-ce pas logique ?

Mme A. B., par courriel.

70 ÉLÈVES DANS UNE CLASSE DE CP

Issu d'une famille très modeste, j'ai bénéficié de l'ascenseur social grâce à l'école. En 1954, jeune normalien stagiaire, j'avais à dix-neuf ans la responsabilité d'un C.P. avec soixante-dix élèves inscrits (vous avez bien lu : 70). À l'issue de l'année scolaire, soixante-six élèves étaient admis au CE1. À l'époque, on ne tolérait pas au cours élémentaire des enfants ne sachant ni lire ni écrire. Je précise aussi que les élèves devaient maîtriser les tables de multiplication par deux et par cinq, et la division par deux et par cinq. À aucun moment, je n'ai constaté que cela posait des problèmes insurmontables.

M. C. Chaumette, 17320 Marennnes.

RÉFÉRENDUM NATIONAL

Merci pour votre action. Merci de m'avoir adressé ce courrier et ce Référendum. Il y a peu de temps, je me traitais de lâche pour n'avoir point osé porter plainte auprès de la Police contre des enseignants qui voulaient emmener trois de mes petits-fils mineurs manifester dans les rues de la ville.

J'ai alors rêvé de lever une armée de

grand-mères comme moi qui auraient le courage de préciser que l'enseignement étant obligatoire, il l'était aussi pour les enseignants ; et que le détournement de mineurs est puni par la loi.

Madame A-M. G.,
81110 Dourgne.

GÉNÉRATION PERDUE

Ils voulaient la liberté, supprimer toute contrainte et responsabilité, avoir de l'argent, des conditions d'existence faciles et jouir si possible... Ils n'eurent ni la paix intime, ni la joie du cœur !

Leurs enfants, privés de modèles valables et d'une vraie famille, devinrent des pousses fragiles que la moindre contrariété risquait de briser... Telle fut la génération de « mai 1968 » et sa descendance ! Maintenant, il faut payer les pots cassés avec les pavés.

M. M. Toffin, 02250 Marle.

WWW.SOSEDUCATION.COM

Une connaissance via le collège de mon fils m'a donné les coordonnées de votre site. Je n'ai pas tout lu, loin de là, mais ce que j'ai vu m'a fait énormément de bien et de plaisir. Cela fait très longtemps que j'attendais de lire des pensées, des idées, opinions, correspondant aux miennes et vous ne pouvez imaginer le bien fou que cela fait.

Merci pour ce site qui met le doigt là où il le faut et qui visiblement est impartial. Je ne tarderai probablement pas à devenir membre de votre association et à vous exposer les problèmes que je rencontre sans savoir à qui en parler...

Mme L.F., par courriel.



SYNDICATS

Ayant commencé ma carrière en 1976, j'ai constaté que peu d'enseignants du primaire sont syndiqués, mais que les syndicats font eux beaucoup de bruit et n'hésitent pas à menacer les collègues ne faisant pas grève.

Mme Françoise F., par courriel.

UNE CAUSE NATIONALE

Je fais parvenir à mon entourage des copies de votre questionnaire. Je crois que cette cause doit devenir une CAUSE NATIONALE. Je vous félicite d'avoir soulevé ce problème majeur pour la survie de notre société libre.

M C. Sainsson, 37530 Limeray.

LA LETTRE DE SOS ÉDUCATION

TRIMESTRIEL D'INFORMATION SUR L'ÉCOLE
ÉDITEUR : SOS Éducation
Association déclarée Loi 1901,
J.O. du 15 décembre 2001
120, boulevard Raspail - 75006 Paris
TÉL : 01 45 81 22 67 - FAX : 01 45 89 67 17
SITE : www.soseducation.com
COURRIEL : contact@soseducation.com
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Claire POLIN
ABONNEMENT : 1 an - 4 numéros - 4 €
IMPRIMEUR : Mâcon Imprimerie - 22 rue du 134^e R.I.
71020 MACON CEDEX 9
ISSN : 1958-1904
CPPAP : 1209 G 89311

Chiffres de l'Éducation nationale : entre opacité et fraude organisée

SCANDALE

Le magazine *L'Expansion* a révélé que le ministère de l'Éducation dissimule de nombreux rapports réalisés par le service statistique et normalement destinés à être publiés.

► Pendant que les syndicats défilent pour exiger « plus de moyens », le ministère de l'Éducation bloque la publication des statistiques gênantes sur le fonctionnement du système éducatif.

Ministre de l'Éducation nationale jusqu'au 22 juin 2009, Xavier Darcos a bloqué la publication de quinze études jugées trop inquiétantes, émanant du service statistiques du ministère. Le scandale a été révélé le 31 mai par le magazine *L'Expansion*, lui-même informé par des statisticiens excédés de voir leurs travaux dissimulés au grand public. Si son successeur Luc Chatel a promis, en prenant son poste de publier les études, il ne l'a toujours pas fait à ce jour.

Un rapport a toutefois filtré dans les médias. Il révèle que les instituteurs sont deux fois plus nombreux que les salariés du privé à prendre des congés maladie, et ce surtout pendant les ponts du mois de mai... Peu glorieux en effet.

Mais ces cachotteries - somme toute assez lâches - ne sont rien à côté des seuls chiffres qui intéressent vraiment le public, ceux qui concernent le niveau réel des enfants.

Car, dans cette matière, il est devenu impossible de se fier aux notes distribuées durant l'année scolaire ou aux examens : « *Dans une seule de mes classes, 25 élèves ont eu la mention Très Bien au bac* », s'étranglait un professeur de Terminale, le jour de la publication des résultats 2009. Et en effet, quelques heures plus tard, le nouveau ministre de l'Éducation, annonçait sans rougir que la



France venait de battre un nouveau record, avec 88 % d'admis au baccalauréat général.

LES MAUVAISES NOTES BIENTÔT INTERDITES ?

Dans les IUFM (l'école des professeurs), les futurs enseignants reçoivent des instructions pour donner des bonnes notes à leurs élèves, afin de leur « donner confiance ». Les inspecteurs, de leur côté, traquent sans pitié les professeurs réputés pour noter sévèrement, accusés de frustrer les enfants. Et chaque année, les examens sont suivis de « séances d'harmonisation », au cours desquels les professeurs sont priés de rajouter des points aux copies pour atteindre les objectifs de réussite fixés par l'administration. Les dirigeants des syndicats d'enseignants ne sont pas en reste. Ils ont suscité la création d'une association subventionnée par le ministère, le MCLNC, qui lutte « contre les mauvaises notes ». Leur solution ? Donner aux élèves quel-

ques jours avant l'examen les réponses aux questions qui vont leur être posées...

Le résultat est que des millions de parents dorment sur leurs deux oreilles parce que leurs enfants collectionnent des bonnes notes, sans se douter qu'ils sont simplement victimes d'une politique de fraude organisée.

Les plus vulnérables sont les parents peu instruits, qui ne peuvent juger par eux-mêmes du niveau réel de leurs enfants. Ils ne s'aperçoivent qu'ils ont été dupés que quand leurs enfants arrivent sur le marché du travail – mais il est alors trop tard.

« *Ce combat pour la vérité sur le système éducatif est la priorité de SOS Éducation* », explique Vincent Laarman, délégué général. « *Notre association publie et diffuse chaque année des millions de documents dans toute la France pour informer les parents et les citoyens de ce qui se passe dans les écoles.* » Cette prise de conscience de la population est la condition indispensable à la réforme du système scolaire. ■

■ Connaître le niveau réel des enfants

C'est la principale inquiétude des citoyens français aujourd'hui concernant le système scolaire qui fait tourner la planche à diplôme et rend la situation illisible.